

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

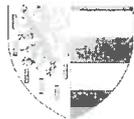
HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr



**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PAR ECRIT DES PROPRIETAIRES
DES FONDS SITUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA CHASSE**

En application de l'article L 429-3 du Code de l'Environnement, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les produits ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune le produit de la location sera utilisé à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 340
- Surface totale des terrains concernés : 186h 09a 77 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 272 (soit 80 % du total)
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 159 h 36a 19 ca (soit 85,63%)
du total

En conséquence, la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Fait à Hengwiller, le 1^{er} septembre 2023

